

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU  
8 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le  
8 février 2011, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	Maire
Madame	Marie-Lourdes Durette	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseiller siège N° 2
Monsieur	Gilbert Rioux	Conseiller siège N° 3
Monsieur	Marc Desrosiers	Conseiller siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme,  
maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi  
présente.

La séance est déclarée ouverte à 20 :00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est  
faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal  
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes présentés
6. Information du maire
7. Frais d'interurbain
8. Cession de droits de la municipalité
9. Permis d'intervention - année 2011
10. Résolution d'appui pour le projet de l'Association  
Sportive
11. Divers :
  - A) Liste des non-payeurs de taxes
  - B) Formation pour la directrice
  - C) Vacances pour la directrice
12. Période de questions
13. Levée de la séance

01-08-02-2011

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers, appuyé par monsieur  
François Doré et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en le laissant  
ouvert.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-08-02-2011

Il est proposé par madame Marie-Lourdes Durette, appuyé par monsieur Gilbert Rioux et résolu que le procès-verbal de la séance régulière soit et est accepté.  
ADOPTÉE.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi à faire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PRÉSENTÉS

03-08-02-2011

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron, appuyé par monsieur Marc Desrosiers et résolu que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 30 140.83 \$.  
ADOPTÉE.

6. INFORMATION DU MAIRE

Monsieur le Maire donne de l'information sur les rencontres auxquelles il a assisté et de la correspondance reçue.

7. FRAIS D'INTERURBAIN

04-08-02-2011

Il est proposé par madame Clémence Lavoie,  
Il est appuyé par monsieur Marc Desrosiers,  
Et résolu :

Que la municipalité de Padoue appui la municipalité de La Rédemption dans ses démarches auprès de Telus afin d'abolir les frais d'interurbain entre les municipalités d'une même MRC.  
ADOPTÉE.

8. CESSION DES DROITS DE LA MUNICIPALITÉ

05-08-02-2011

Il est proposé par madame Marie-Lourdes Durette,  
Il est appuyé par monsieur Gilbert Rioux  
Et résolu :

Que la Municipalité de Padoue fasse une cession de tous ses droits sur l'immeuble suivant :

Lot 19, rand Sud-Ouest du Cehmin kempt du cadastre officiel Canton de Cabot dans la circonscription foncière de Matapédia pour un montant de 1.00 \$ afin de régulariser les titres des frères Harton.  
ADOPTÉE.

9. PERMIS D'INTERVENTION - ANNÉE 2011

06-08-02-2011

ATTENDU que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;  
ATTENDU que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;  
ATTENDU que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports ;  
ATTENDU que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;  
ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité ;  
Il est proposé par monsieur François Doré,  
Il est appuyé par monsieur Bertrand Caron,  
Et résolu :

Que la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2011 et qu'elle autorise Line Fillion, directrice générale, à signer les permis d'interventions.  
ADOPTÉE.

10. RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE PROJET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PADOUE

07-08-02-2011

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers  
Il est appuyé par monsieur François Doré  
Et résolu :

Que la municipalité de Padoue appui l'Association Sportive de Padoue dans ses démarches pour le projet de « suite des rénovations de la salle des Loisirs » et qu'elle donne deux journées en temps de l'employé municipal pour un montant d'environ 250 \$.  
ADOPTÉE.

11. DIVERS :

A) LISTE DES NON-PAYEURS DE TAXES

La liste des non-payeurs de taxes est déposée au conseil, les matricules et les montants des taxes sont les suivants :

<u>Maticules</u>	<u>Montant</u>
6582 24 7025	90.86 \$
6881 89 6590	261.48 \$
6882 70 6534	1 447.14 \$
6882 71 1015	995.02 \$
6882 81 5500	547.84 \$
7278 08 6055	208.72 \$
7278 57 0010	471.70 \$
7289 23 7520	44.96 \$
<b>Total</b>	<b>4 067.72 \$</b>

AUTORISATION POUR POSTER DES LETTRES  
ENREGISTRÉES

08-08-02-2011

Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux,  
Il est appuyé par madame Marie-Lourdes Durette  
Et résolu :

D'autoriser la directrice générale à poster des lettres enregistrées  
aux non-payeurs de taxes.

ADOPTÉE.

B) FORMATION POUR LA DIRECTRICE

09-08-02-2011

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron  
Il est appuyé par madame Clémence Lavoie  
Et résolu :

D'autoriser Line Fillion, directrice générale, à suivre la formation  
pour l'octroi des contrats municipaux, le 3 mars à Matane au coût  
de 262.03 \$

ADOPTÉE.

C) VACANCES DE LA DIRECTRICE

Le bureau sera fermé les 11, 14, 18 et 21 février, vacances de la  
directrice.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les contribuables présents.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-08-02-2011

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que  
la séance présente soit et est levée.  
ADOPTÉE.

La séance est levée à 20 :45 heures.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps  
toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur Gilles Laflamme, maire le 10 février 2011.